

Matinale Vivapolis : « Utiliser les données urbaines : quel impact pour la gestion urbaine, la gouvernance et les services rendus aux usagers? »

14 novembre 2019

Introduction de Bruno Bessis : Les données urbaines représentent un sujet sensible et au centre de débats dans le cadre des réflexions sur la ville durable. Remercie Onpoint pour l'accueil de la matinale.

Introduction de Laurent Sorbier (Conseiller du Président de Onpoint) : Onpoint est présent dans dix pays, emploie 2500 salariés pour un chiffre d'affaire de 300 millions d'euros. L'équipe Smart City accompagne la grande transformation digitale des acteurs privés et publics, jusqu'à l'exécution. Par exemple, Onpoint accompagne des collectivités territoriales dans leur transformation, notamment dans la gestion des données et des villes intelligentes. La philosophie de l'entreprise est d'utiliser la technologie comme un levier avec un usage raisonné et frugale. Le thème de la ville est tourné sous la forme de « ville sage ». Les objectifs de la ville de demain sont les suivants : avoir un empreinte carbone la plus réduite possible, développer des usages « smart » et viser d'être au service de la qualité de vie du citoyen. Onpoint présente l'exemple de la Gare du Nord ayant pour projet d'en faire la gare la plus connectée et intelligente d'Europe (projet porté par la SNCF et Ceetrus).

Laurent Sorbier présente Vivapolis comme un partenaire majeur dans la réflexion ville durable et ville intelligente.

Onpoint présente le projet de Smart City à Angers : appel d'offre lancé il y a un an, la métropole a choisi Engie avec une participation de Suez et La Poste pour déployer des nouvelles infrastructures et en remplacer certaines : remplacement du système d'éclairage public, optimisation des espaces, accompagnement de la collectivité dans la diminution de l'empreinte carbone, déploiement d'une plateforme centrale pour la gestion des infrastructure (éclairage, vidéo protection, réseau d'eau).

Connecter une ville c'est multiplier les points de collecte de données. Cela passe par la création d'outils pour mieux comprendre les flux des citoyens et optimiser le fonctionnement des infrastructures. Comprendre la donnée c'est gérer les villes de manière plus intelligente.

La ville intelligente implique des enjeux forts en terme de protection des données et de respect de la vie privée. A propos de la collecte des données : les marchés publics des services du quotidiens (gestion des déchets, gestion du réseau d'eau, éclairage public...) ayant été confiés à des tiers, les villes n'avaient pas prévu d'avoir accès aux données collectées par ces tiers. Les villes sont aveugles sur leur informatique industriel, et sur les données liées aux activités essentielles. Onpoint invite les collectivités territoriales à inclure la gestion et l'accès aux données dans la rédaction de leurs marchés. C'est un enjeu majeur car la totalité des données doivent être accessibles pour les opérateurs publics et les exécutifs locaux. Parallèlement, il faut déterminer ce qu'accepte le citoyen (problématique RGPD) tout en organisant une gouvernance de la donnée qui soit raisonnable et acceptable, celle-ci permettant aux collectivités territoriales de tirer parti des données collectées.

Mot d'Alain Lecomte : Remercie Onpoint pour l'accueil et Vivapolis qui représente un réseau informel important pour la ville durable grâce à sa newsletter envoyée à plus de 900 personnes et aux matinales.

La ville durable doit répondre aux ODD. La vision ville est étroite, il faut parler de territoire durable pour ne pas s'arrêter à la commune. Il faut travailler les trois piliers du développement durable tout en créant une gouvernance locale ayant un leadership fort. A ces trois piliers s'ajoutent : la mise en

place d'une participation citoyenne pour la durabilité sociale, l'importance d'avoir des entreprises comme piliers de compétences techniques, des innovations technologiques. Il est important que les entreprises travaillent ensemble car les innovations se recoupent entre elles.

Intervention de Bruno Bessis : Il s'agit période particulière car ce sont les dix ans du plan de ville durable. Cela représente une période d'innovation publique et privée. Une page va se tourner avec les annonces du Ministre. Aujourd'hui, il faut aller plus vite pour s'adapter aux changements climatiques. Les données sont au centre des transformations et créent des inquiétudes dans les collectivités territoriales. Les petites collectivités territoriales ont besoin d'un accompagnement, et se sentent parfois à l'écart. La compréhension de la smartgrid est importante pour certains pays même si celle-ci n'est pas une fin en soi. Les données doivent être aux services du citoyen.

Présentation de Céline Collucchi (déléguée générale des Interconnectés) : L'enjeu est d'accompagner les villes dans le cadre d'une transformation. L'objectif est de mettre numérique au service des politiques publiques. Faire émerger les expériences terrain auprès de l'Etat et des entreprises permettra de faire converger les acteurs dans leurs actions. La question des données arrive progressivement et il n'y aura pas de transformation numérique sans données. La question des données a d'abord été une initiative privée. Le secteur public s'est saisi du sujet début année 2011, en comprenant que les données permettent de comprendre les actions à mener, la gestion du territoire et son efficacité. C'est un outil de travail du quotidien et de soutien des acteurs locaux.

La mise en œuvre du RGPD et de l'Open Data est compliquée. Le RGPD est un bon exemple représentant l'état d'esprit de défense des valeurs à garder en tête. Sur les territoires, les préoccupations sont aussi au niveau de la gouvernance : jusqu'où travailler avec le privé ? Il est possible d'ouvrir la relation mais cela doit être raisonné : l'exemple de Waze avec certaines collectivités territoriales montre que cela fonctionnait pour certaines, permettant d'améliorer le flux, alors que pour d'autres, ce n'était pas une bonne opération car Waze ne prenait pas en compte les critères de circulation alors qu'il a été pensé pour la ville.

Données urbaines : Dijon est la première smart city à avoir lancé un appel d'offre en France avec un fort investissement. Les différents points de la ville intelligente sont traités : harmonisation des données, amélioration du calcul de la qualité de l'air, gestion de l'eau, smart grid, mobilité. L'objectif est d'aller vers un service pour le citoyen en aménageant la ville.

Bruno Bessis : Dijon reçoit une délégation japonaise fin novembre Japon. Dijon met-elle en place des outils de suivi ?

Céline : C'est prévu mais il trop tôt pour en voir les résultats. Ils travaillent sur modèle d'évaluation et d'usage derrière. Il faut que la donnée s'agrège. Pour Nice par exemple, la ville avait le moteur mais pas assez de données ce qui ne permettait pas d'aller au bout de la démarche.

Présentation de Thibault Lécuyer (directeur marketing de Padam Mobility) : L'objectif de Padam Mobility est de rendre plus efficace et pertinente la mobilité. Padam mobility est spécialisée dans le transport à la demande et a une vision positive des données. Le transport à la demande permet de répondre plus « finalement » (c'est-à-dire en temps réel) à la demande : moins cher, plus accessible et en réduisant l'impact environnemental. Un algorithme permet d'optimiser les trajets. Alors qu'aujourd'hui les collectivités territoriales font appel à un opérateur pour planifier la mobilité, Padam Mobility propose d'utiliser les données collectées pour améliorer le service rendu. Le service rendu se découpe en trois interfaces : interface usagers, interface inter-conducteurs, interface de gestion.

Les cas d'usage du transport à la demande : transport des personnes à mobilité réduite qui s'étend aux zones éloignées périurbaines, premier et dernier kilomètre, transport scolaire, transport en heures creuses, transport des salariés, navettes privées. Concernant la mobilité des actifs, les villes sont demandeuses de solutions pour amener leurs salariés en zones peu denses. Par exemple à Pau, Safran était demandeuse d'une solution de trajet domicile-travail et à Lyon, des vans transportent les salariés sur leur lieu de travail, en zone d'activité périurbaine.

La donnée a un intérêt pour l'utilisateur et elle se présente de manière simple pour l'utilisateur : écran de smartphone derrière lequel fonctionnent 4 algorithmes.

Trois points décrivant la vision de la mobilité de la ville de demain : électrique, autonome et à la demande.

L'exemple d'Orléans montre qu'en transportant le même nombre de personnes, ils ont obtenu 30% de gain en ayant recours au transport à la demande.

L'avantage du transport à la demande, c'est que le l'offre est adaptable du jour au lendemain donc en temps réel afin de mieux répondre à la demande.

Quel est le modèle économique ? Cela fonctionne comme pour le transport public avec son autorité organisatrice qui obtient des financements publics. Au niveau du prix des trajets l'objectif est d'obtenir le prix d'un ticket de bus normal. L'offre est intégrée au réseau de transport de la ville.

Présentation de Claudine Baron (responsable du service urbanisation du système d'information de Nantes Métropole) : 24 communes 600 000 habitants. Le rôle de Claudine Baron au sein de la Métropole est de fixer les règles de construction du système d'information et sa gestion.

Opendata : en 2011 apparaît le premier portail pour mettre à disposition la donnée. En 2018, une nouvelle impulsion, avec un changement de portail et une vision globale de la donnée sur le territoire est portée par l'évolution réglementaire. Face à cela, l'enjeu réglementaire et le RGPD, apparaissent, se pose ainsi la question du traitement des données personnelles. Grâce à un portage politique sur le sujet, la collectivité a posé un cadre sur la maturité de ses données. Afin d'utiliser les données, s'est posé un enjeu d'acculturation, de gouvernance (interne et externe), d'expérimentation, d'urbanisation des données qui ont conduit au besoin de produire un catalogue sur les données.

1^{er} livrable : charte de la donnée qui détail la doctrine. 3 piliers :

- 1) Adresser la charte en interne et former en interne toute la chaîne (élus compris)
- 2) Adresser aux partenaires et acteurs locaux ou nationaux toute la charte
- 3) Mettre en place un dialogue avec les citoyens. Par exemple, lors de l'installation d'un wifi public, la question qui revenait le plus était savoir comment les données allaient être utilisées.

Contenu de la charte :

- Garantir la souveraineté des données : le statut public des données rend la métropole propriétaire de celles-ci. Mise en avant de la notion de données d'intérêt métropolitain car elles entrent dans le champ du service public. Pour travailler avec les acteurs privés, il faut poser le cadre de la collaboration.
- Protection des données : expliquer RGPD, assurer la sécurité du système d'information, sobriété sur la collecte de la donnée (pour des raisons environnementales). Protection, conservation, sobriété, écologie. Si une donnée pas utilisée, on demande à l'opérateur de la détruire.

- **Transparence** : l'ouverture des données n'est pas en opposition avec propriété des données. Quand un algorithme permet de prendre une décision individuelle il faut libérer le code informatique pour que les gens puissent comprendre les règles qui permettent de délivrer le service.
- **Expérimentation sur le territoire** : le citoyen doit savoir ce qu'il se passe.
- **Intelligence artificielle** : donner un cadre éthique pour encadrer les données. Une intelligence artificielle doit être responsable. Toute intelligence artificielle pour la prise de décision en lien avec un usager n'est pas autorisée à Nantes.

En conclusion, il y a eu un vrai portage politique de la charte par les élus.

Prise de parole de Céline : Le sujet des données doit entrer dans une gouvernance de dialogue. Par exemple, Engie a un projet sur la mobilité des données. Il a été nécessaire d'apporter un aide au service juridique et après quatre mois de discussion, une convention a été mise en place pour la gestion des données. Cela reflète la problématique liée à la propriété des données. Ces données ne pouvaient pas sortir du cadre urbain, la métropole restant propriétaire des données et Engie de la propriété intellectuelle de l'algorithme. Finalement, la responsabilité de la métropole est d'offrir de nouveaux usages et elle peut passer par un service public ou privé tout en respectant la propriété des données.

Question du public : qu'est ce qui rassure les usagers spontanément ?

C'est l'aspect collectivité rassure, c'est acteur de confiance. Cependant, quand on demande de la donnée, cela reste difficile de l'obtenir. La transparence et le volet open data sont des éléments qui rassurent les usagers.

Conclusion de Céline : C'est un domaine qui va vite et qui est compliqué à comprendre pour les collectivités territoriales car cela implique de travailler autrement. Le sujet des données est encore parcellaire pour que ce soit systématique. Deux modes d'actions concrets : commission des élus et groupe technique qui répondent à ces enjeux de données, l'objectif étant de proposer une vision commune.

Conclusion d'Alain Lecomte :

La ville durable doit être pensée de manière systémique, tout doit être interconnecté.

La ville durable doit être destinée à tous et sur tout le territoire. Elle se crée localement, il faut donc continuer à décentraliser. Mais il ne faut pas que la décentralisation apparaisse comme une fracture territoriale. Quel est le rôle de l'état ? Qu'attendent les collectivités territoriales ?

Sur la relation public – privé : faut-il des autorités organisatrices du numérique ?